AVIS N° 87/26

Séance du	**05/11/2026**
Intitule	**Portant seuil minimum de blocs pour les Sukuk souverains IJARA**
Marche	**Cote Officielle**

Article 1 :

La Société de Gestion de la Bourse des Valeurs (SGBV) porte à la connaissance des intermédiaires en opérations de bourse et du marché que, conformément aux dispositions de l'article 9 de la décision n° SGBV/01-26 relative aux conditions et modalités de négociation des Sukuk Ijara émis par le Trésor public, le seuil minimum de bloc applicable aux transactions portant sur les Sukuk souverains est fixé à 20 000 titres, correspondant à un montant de 2 milliards de dinars.

Article 2 :

La présente mesure prend effet à compter du 8 novembre 2026